



Conseil d'établissement
École Le Rucher

Réunion tenue le 2 mai 2022 en présentiel

Étaient présents

Membres parents :

Arcand-Tourigny, Geneviève
David, Julie
Doyon, Kime
Handfield-Leblond, Chantal
Albert Loïc
Rachel Daigle
Annie Miron

Membres du personnel :

Huot, Philippe
Lavallée, Mylène
Tanguay, Maryse
Langevin, Marc

Substituts:

St-Pierre, Hélène

Substituts:

Jacques Marylaine

Direction

DesNoyers, Mathieu
Christian Bourbeau

Étaient absents

Sévigny, Catherine

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Revue et adoption du procès-verbal du 23 mars 2022
5. Suivi du procès-verbal
6. Parole au public
7. Présentation du projet Arboretum par Léo Bellemarre en 6^e année : adoption
8. Plan de lutte à la violence et l'intimidation : information
9. Consultation sur les biens et services pour l'année 2022-2023 : consultation
10. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents 2022-2023: adoption
11. Choix des manuels scolaires et du matériel didactique 2022-2023 : consultation
12. Service de fours micro-ondes: discussion
13. Traiteur scolaire 2022-2023 : consultation
14. Préparation du rapport annuel du CÉ : consultation
15. Projet aménagement extérieur : suivi
16. Guide aux parents : présentation et consultation
17. SMARTH POT : suivi
18. Projet éducatif : information
19. Dernière rencontre du CÉ
20. Services extrascolaires 2022-2023: consultation
21. Droit de parole :
 - 21.1 à la présidente;
 - 21.2 à la représentante au Comité de parents;

	<p>21.3 aux enseignantes;</p> <p>21.4 à la représentante des professionnelles;</p> <p>21.5 à la représentante du service de garde;</p> <p>21.6 au représentant du personnel de soutien;</p> <p>21.7 à la direction</p> <p>22. Varia</p> <p>23. Levée de l'assemblée</p>
--	---

Geneviève Arcand-Tourigny
Présidente

Mathieu DesNoyers
Direction

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.		<p>Ouverture de la séance et mot de bienvenue</p> <p>Ouverture de l'assemblée à 19h02</p>
2.		<p>Présentation des membres et des substituts. Vérification du quorum et des présences.</p> <p>Nous avons quorum.</p>
3.	<p>271-CÉ 21.22.57</p>	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>SUR PROPOSITION de Rachel Daigle et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.</p>
4.	<p>271-CÉ 21.22.58</p>	<p>Revue et adoption du procès-verbal du 23 mars</p> <p>SUR PROPOSITION de Philippe Huot et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal.</p>
5.		<p>Suivi au procès-verbal</p> <p>Aucun suivi.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
6.		<p>Parole au public Aucun public ne prend la parole ce soir.</p>
7.	<p>271-CÉ 21.22.59</p>	<p>Présentation du projet Arboretum par Léo Bellemarre en 6^e année : adoption</p> <p>L'option A (aluminium avec pieu) a été choisie.</p> <p>L'article 94 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (CÉ) approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées; Pour prendre cette décision, le CÉ doit respecter les écrits du Centre de services scolaire applicables en cette matière, notamment, L'Encadrement relatif aux campagnes de financement dans les écoles (activités diverses incluant les dons et les commandites); L'article 94 de la LIP prévoit aussi que toutes les sommes recueillies dans le cadre d'une campagne de financement doivent être versées dans un fonds à destination spéciale;</p> <p>SUR PROPOSITION de Geneviève Arcand-Tourigny et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter le projet.</p>
8.		<p>Plan de lutte à la violence et l'intimidation : information</p> <p>M. Christian présente les résultats du sondage. Une problématique est apparue concernant le sentiment de sécurité des enfants aux toilettes. Il y aura de l'enseignement explicite des attentes d'un bon comportement aux toilettes.</p> <p>L'année prochaine, dans la création du <i>Mode de vie</i>, nous inclurons les aspects qui auront été mis en évidence dans le sondage.</p> <p>Le comité du plan de lutte nous a partagé les résultats du sondage fait auprès des élèves de l'école. Certaines mesures en lien avec la valeur de respect seront mises en place dès la semaine prochaine par exemple, une surveillance accrue près des toilettes afin de faire respecter certaines règles de conduite. Le nouveau plan de lutte, ainsi que plusieurs outils seront à la disposition des parents d'ici l'an prochain sur le site internet de l'école.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
9.	271-CÉ 21.22.60	<p>Consultation sur les biens et services pour l'année 2022-2023 : consultation</p> <p>Le CE est consulté sur une demande de réaménagement de la bibliothèque.</p>
10.	271-CÉ 21.22.61	<p>Principes d'encadrement des frais chargés aux parents 2022-2203: adoption</p> <p>Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la <i>Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres</i> conformément à l'article 212.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.</p> <p>Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.</p> <p>Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);</p> <p>Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion; • le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre); • les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre); <p>Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école (ce considérant n'est pas applicable pour les centres).</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		<p>Les membres du CÉ échangent à ce sujet.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie David il est résolu à l'unanimité.</p> <p>D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2022-2023. Ces principes d'encadrement sont :</p> <p>Un maximum de 60 \$ pour le matériel didactique et les photocopies; Environ 60 \$ pour l'achat du matériel à usage personnel.</p> <p>DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver.</p>
11.		<p>Choix des manuels scolaires et du matériel didactique 2022-2023 : consultation</p> <p>Compte tenu du changement de façon de pour se procurer le matériel didactique pour l'année scolaire 2022-2023 du CSSP qui demande exceptionnellement que nous fournissions la liste au nouveau fournisseur au plus tard le 15 mai, il est proposé d'approuver, sans consultation par le conseil d'établissement, les futurs cahiers d'exercices dont l'achat sera demandé aux parents pour 2022-2023 par la direction de l'école. Ces cahiers d'exercices sont approuvés par le ministère de l'Éducation du Québec.</p> <p>Reporté au 13 juin.</p>
12.		<p>Service de fours micro-ondes: discussion</p> <p>Les membres du CÉ ainsi que la direction sont conscients que le sujet est important pour plusieurs parents, c'est pourquoi nous avons approfondi les discussions sur deux séances. Plusieurs contraintes et enjeux nous empêchent malheureusement d'offrir ce service d'ici la fin de l'année. Le directeur de l'école, Mathieu DesNoyers, écrira un mot aux parents via l'Abeille messagère expliquant la situation.</p>
13.		<p>Traiteur scolaire 2022-2023 : consultation</p> <p>Le Traiteur scolaire, entreprise contractée par l'école l'an passé, change de nom. À partir du 6 septembre prochain, elle s'appellera Le Lunch. Elle continuera son service habituel jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce qui veut dire que</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		vous pouvez continuer de commander de la même façon. Les repas, ainsi que les coûts resteront sensiblement similaires. Nous vous enverrons les détails pour la prochaine rentrée scolaire. D'ici là, si vous êtes curieux, vous pouvez aller voir le site : lelunch.ca
14		<p>Préparation du rapport annuel du CÉ : consultation</p> <p>À faire le 13 juin.</p>
15.		<p>Projet aménagement extérieur : suivi</p> <p>26 mai : les autres <i>smartpots</i> seront installés. Les arbres ont été coupés et dessouchés.</p>
16.		<p>Guide aux parents : présentation et consultation</p> <p>Le guide sera sous peu mis en ligne, d'ici la rentrée de septembre.</p>
17.		<p>SMART POT : suivi</p> <p>Ceux-ci seront livrés le 23 mai prochain. Un certain nombre de parents bénévoles seront responsables de s'en occuper.</p>
18.		<p>Projet éducatif : information</p> <p>M. DesNoyers fait le suivi sur les séances de travail auxquelles les enseignants ont participé afin d'avancer dans notre projet éducatif.</p>
19.	271-CÉ 21.22.61	<p>Dernière rencontre du CÉ</p> <p>L'OPP sera invitée à 18h30. SUR PROPOSITION de Mylène Lavallée et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU de proposer d'utiliser l'argent du fonctionnement du CÉ pour offrir un souper aux membres.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
20.	21.22.62	<p>Services extrascolaires 2022-2023: consultation</p> <p>En septembre, il y aura une offre de services extrascolaires proposée par le personnel de l'école, mais le CE est ouvert à aller chercher des services externes afin de diversifier l'offre proposée.</p> <p>SUR PROPOSITION de Loïc Albert et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU de proposer</p>
21.		<p>Droit de parole :</p> <ul style="list-style-type: none"> 21.1 à la présidente; 21.2 à la représentante au Comité de parents; 21.3 aux enseignantes; Il y aura plusieurs activités pour souligner la fin de l'année. <i>Cours pour ta cour</i> aura lieu le 3 juin. 21.4 à la représentante des professionnelles; 21.5 à la représentante du service de garde; 21.6 au représentant du personnel de soutien; 21.7 à la direction
22.	21.22.63	<p>Levée de l'assemblée :</p> <p>SUR PROPOSITION Loïc Albert et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h00.</p>

Loïc Albert
Secrétaire